

# [Parc Chédeville : Horaires, réservations et infos pratiques](#)

## **Interdiction de fumer**

Depuis le 1er juillet 2025, il est interdit de fumer dans plusieurs lieux publics fréquentés par les enfants et adolescents, conformément à l'arrêté national pour une génération sans tabac.

## **Horaires d'ouverture**

### **Du samedi 4 avril 2026 au 30 septembre 2026**

- Samedi et dimanche de 10h à 19h
- Mercredi et jours fériés de 11h30 à 19h
- Vacances printemps et été (Zone B) du lundi au vendredi et les jours fériés de 11h30 à 19h. Samedi et dimanche de 10h à 19h.

Fin des activités à 18h30.

### **Du 1er octobre 2026 au 1er novembre 2026**

- Mercredi, samedi et dimanche de 11h30 à 17h30
- Vacances Toussaint (zone B) tous les jours de 11h30 à 17h30

## **Réservations**

Pas de réservation par téléphone.

**Réservez vos activités payantes et vos kiosques**

**Réservez votre espace locatif en journée**

**Réservez votre espace locatif en week-end**

Foire aux questions

**Le parc est-il ouvert toute l'année ?**

Non, il est ouvert de début avril à fin octobre.

**Y a-t-il un point de restauration dans le parc ?**

Non, il y a uniquement un stand de vente de crêpes et de glaces l'après-midi. Des aires de pique-nique sont installées dans le parc.

**Peut-on venir avec son animal de compagnie ?**

Non, les animaux de compagnie ne sont pas admis dans l'enceinte du parc, même tenus en laisse.

**Quels sont les moyens de paiement possibles ?**

Vous pouvez payer en :

- CB
- Chèque
- Espèces
- Chèques vacances directement à l'accueil du parc.

Les activités sont également réservables en ligne.

**Peut-on rentrer son véhicule dans le parc pour décharger son véhicule quand on organise un pique-nique ?**

Non.

**Peut-on privatiser le parc ?**

Non, mais le parc dispose [d'un espace locatif](#) qu'il est possible de louer.

**Je loue un kiosque pour un anniversaire. Puis-je le décorer ?**

Non, les décorations ne sont pas autorisées.

**Je loue un kiosque : puis je mettre de la musique ?**

Non, ce n'est pas possible. Il convient de respecter la tranquillité de l'ensemble des visiteurs.

**J'ai réservé et payé en amont la location d'un kiosque, mais les conditions météorologiques annoncées sont désastreuses, puis-je être remboursé ou puis-je changer la date ?**

Non, la date ne peut être changée et aucun remboursement n'est possible.

**Puis-je apporter mon barbecue ?**

Non, les seuls barbecues autorisés sont ceux du parc, aménagés sur les espaces des kiosques.